

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 15 FEVRIER 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs. Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Laure FAUDEMÉR
- Mme Béatrice BADETS
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS
- Mme Nicole COUTANT
- M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : COEUR DE VILLE : ETUDE PRE-OPERATIONNELLE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (ANAH)

Depuis quelques années, la ville conduit une politique volontariste visant à redynamiser le centre-ville historique, à améliorer la vitalité de son commerce, à accompagner des opérations de rénovation du bâti ancien et à requalifier les espaces publics.

Les efforts des politiques publiques n'ont pas encore produit des résultats satisfaisants, notamment sur la rénovation de l'habitat au centre-ville.

Retenue en avril 2018 parmi 222 villes moyennes dans le cadre du programme gouvernemental « Action cœur de ville », la collectivité a mis en place, dès le mois de mai, un comité de projet et un comité technique (COTECH) en relation avec les services de l'Etat et en associant les partenaires / acteurs de cette démarche : Caisse des dépôts et consignations, Action logement, ANAH, chambres consulaires, etc.

La convention cadre pluriannuelle relative à l'action « Coeur de Ville » a été adoptée par le conseil municipal de la ville de Dax le 20 septembre 2018.

Dans ce contexte, la collectivité a missionné le groupement URBANIS - AID afin de réaliser une étude pré-opérationnelle sur la revitalisation du centre-ville. Celle-ci a pour objectif de permettre de mieux comprendre les causes des dysfonctionnements sur le plan de l'habitat, de la démographie, des pratiques de consommation et de l'activité économique, des usages de l'espace public et du cadre bâti ainsi que de la valorisation du patrimoine dans le périmètre indiqué.

Le marché relatif à cette étude pré-opérationnelle a été notifié pour un montant de 89 890 € HT, soit 107 868 € TTC.

Il est proposé de demander une subvention auprès de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) au taux maximum.

Le plan de financement de cette opération se décompose comme suit :

Coût total de l'étude : 89 890 € HT soit 107 868 € TTC

Participation ville de Dax : 50 % soit 44 945 € HT (53 934 € TTC)

Participation ANAH : 50 % soit 44 945 € HT (53 934 € TTC)

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20190221-11-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 22 Février 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».